Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-SIXIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ **A66/62**
Point 24.2 de l'ordre du jour provisoire **20 mai 2013**

Immobilier

Rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé

1. La dix-huitième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration s'est tenue à Genève les 16 et 17 mai 2013 sous la présidence du Dr Jamal Thabet Nasher (Yémen).[1] Le Comité a adopté son ordre du jour.[2]

2. Le Secrétariat a présenté le rapport,[3] notant qu'il s'agissait d'une mise à jour des orientations stratégiques examinées par le Conseil exécutif à sa cent trente-deuxième session[4] et que des plans complets et détaillés seraient communiqués à la prochaine réunion du Conseil exécutif.

3. Le Comité a noté qu'une stratégie de rénovation du Siège était nécessaire afin de réaliser les économies à long terme dans les coûts de fonctionnement et de tenir compte du processus de réforme à l'œuvre à l'OMS, et qu'il fallait optimiser les espaces de bureaux.

4. Le Comité a demandé que des éclaircissements soient apportés sur les hypothèses formulées dans le document en ce qui concerne : la valeur des terres et des bâtiments qu'il est proposé de vendre ; les coûts prévus et les économies que la mise en œuvre de la stratégie permettrait à l'OMS de réaliser ; et la définition des besoins du Siège sur le plan de l'immobilier.

5. Le Comité a noté que la planification détaillée devrait tenir compte des projets de rénovation actuellement prévus ou mis en œuvre dans d'autres bureaux des Nations Unies et de leurs incidences financières. Il a recommandé que les travaux de rénovation soient échelonnés.

6. Soulignant combien il est important que le plan-cadre d'équipement bénéficie d'un financement durable, le Comité a demandé que le financement du plan soit abordé dans le budget programme et lors du dialogue sur le financement.

---

[1] La liste des participants figure dans le document EBPBAC18/DIV./1.

[2] Document EBPBAC18/1.

[3] Document A66/42.

[4] Document EB132/33.

7. Reconnaissant que la construction d'un nouveau bureau auxiliaire de pays à Garowe dans le Pount (Somalie) se justifiait par des raisons sécuritaires, programmatiques et opérationnelles, le Comité a noté que l'OMS appliquait une décision plus large du système des Nations Unies de réaffecter en Somalie du personnel recruté sur le plan international.

8. Le Comité a pris note de la stratégie actualisée de rénovation et de l'intention du Secrétariat de la compléter avant de présenter un plan détaillé pour approbation à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2014. De plus, le Comité a recommandé que soit approuvée la construction du nouveau bureau auxiliaire de pays de l'OMS à Garowe, dans le Pount (Somalie).

RECOMMANDATION À L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

9. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a recommandé que la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé adopte le projet de résolution suivant :

> La Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé,
>
> Ayant examiné le rapport sur l'immobilier,[1]
>
> Ayant pris note du rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé,[2]
>
> APPROUVE la construction du nouveau bureau auxiliaire de pays de l'OMS à Garowe, dans le Pount (Somalie).

= = =

[1] Document A66/42.

[2] Document A66/62.